Charte éthique

Le respect de l'arme en tant que matériel sportif.

Une pratique exclusivement sur des cibles, qu'elles soient fixes, mobiles ou cassables, de papier (cible), métalliques (gong) ou d'argile (plateau), telles que définies par les fédérations internationales auxquelles nous adhérons.

L'interdiction absolue de viser quelqu'un sous peine de radiation.

Le strict respect des règles et des comportements de sécurité édictés par la FFTir, et par les fédérations internationales gérant les différentes disciplines sportives de tir.

FRANCE